

# Emploi, rémunération et heures de travail, et postes vacants, février 2024

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 25 avril 2024

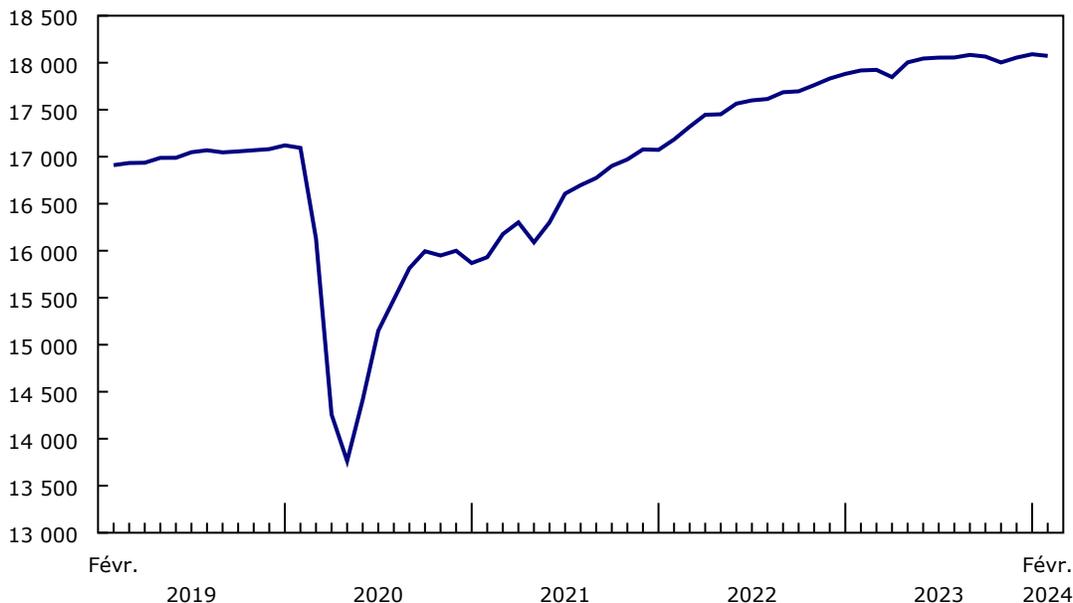
Le nombre d'employés recevant une rémunération et des avantages sociaux de leur employeur, mesurés en tant qu'« emploi salarié » dans le cadre de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, a diminué de 17 700 (-0,1 %) en février, après avoir augmenté de 35 700 (+0,2 %) en janvier. Par rapport à un an plus tôt, l'emploi salarié était en hausse de 154 700 (+0,9 %) en février.

Parallèlement, le nombre de postes vacants au Canada a progressé pour atteindre 656 700 en février, en hausse de 21 800 (+3,4 %) par rapport à janvier, mais il était presque inchangé par rapport à décembre 2023.

En février 2024, des baisses mensuelles de l'emploi salarié ont été enregistrées dans 7 des 20 secteurs, et ce sont les services d'hébergement et de restauration (-10 000; -0,8 %), la fabrication (-9 500; -0,6 %) et le commerce de détail (-8 200; -0,4 %) qui ont enregistré les reculs les plus marqués. Ces baisses ont été contrebalancées en partie par les hausses enregistrées dans les administrations publiques (+6 600; +0,5 %), dans la finance et les assurances (+6 400; +0,8 %), dans les soins de santé et l'assistance sociale (+5 200; +0,2 %) et dans les services immobiliers et les services de location et de location à bail (+900; +0,3 %). Les neuf autres secteurs ont enregistré peu de variation.

## Graphique 1 L'emploi salarié enregistre une baisse mensuelle en février et est en hausse d'une année à l'autre

emploi salarié (milliers)



Source(s) : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (2612), tableau 14-10-0220-01.

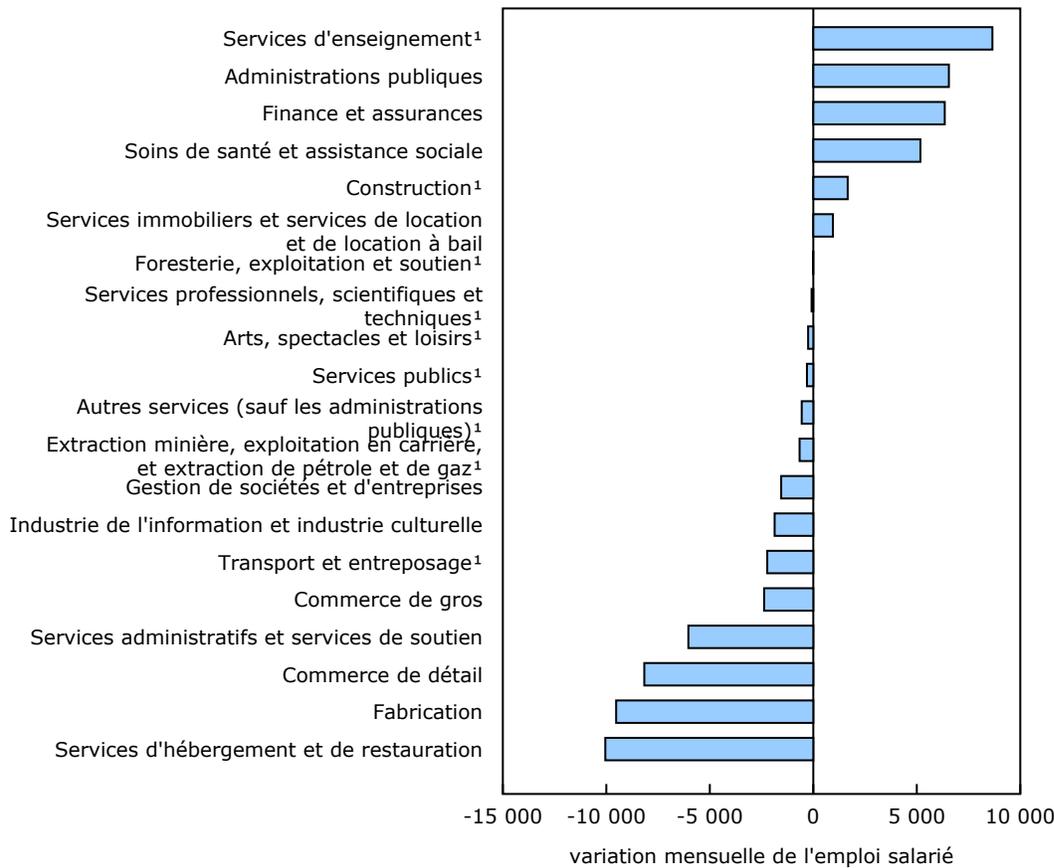


Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

**Graphique 2**  
**L'emploi salarié recule dans sept secteurs en février**



1. Les variations de l'emploi salarié ne sont pas statistiquement significatives.  
 Source(s) : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (2612), tableau 14-10-0220-01.

**Les restaurants à service complet et les établissements de restauration à service restreint contribuent le plus à la baisse totale de l'emploi salarié dans les services d'hébergement et de restauration**

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur des services d'hébergement et de restauration a reculé de 10 000 (-0,8 %) en février, après avoir augmenté de 1 600 (+0,1 %) en janvier et avoir peu varié en décembre 2023. L'emploi salarié dans ce secteur a généralement suivi une tendance à la baisse après avoir atteint un sommet en juin 2023; il a affiché une diminution totale de 21 700 (-1,7 %) de juin 2023 à février 2024.

En février, la baisse mensuelle enregistrée dans les services d'hébergement et de restauration s'est concentrée en grande partie dans les restaurants à service complet et les établissements de restauration à service restreint (-8 900; -0,9 %).

**L'emploi salarié diminue dans la fabrication en février**

Dans le secteur de la fabrication, l'emploi salarié a diminué de 9 500 (-0,6 %) en février, après avoir augmenté de 1 000 (+0,1 %) en janvier et avoir peu varié d'août à décembre 2023.

---

En février 2024, les plus fortes baisses mensuelles dans le secteur ont été enregistrées dans la fabrication de matériel de transport (-2 100; -1,0 %), la fabrication de produits en bois (-1 400; -1,6 %) et la fabrication de machines (-1 000; -0,7 %).

### **Le commerce de détail affiche une baisse de l'emploi salarié en février**

Dans le secteur du commerce de détail, l'emploi salarié a diminué de 8 200 (-0,4 %) en février, après avoir augmenté de 9 700 (+0,5 %) en janvier et reculé de 9 800 (-0,5 %) en décembre 2023. Le nombre d'emplois salariés dans ce secteur a généralement été en baisse depuis août 2023; il a affiché une diminution totale de 15 800 (-0,8 %) d'août 2023 à février 2024.

En février, les plus fortes baisses mensuelles dans le secteur ont été enregistrées par les détaillants de marchandises diverses (-2 800; -1,1 %), les détaillants de meubles, d'accessoires de maison et d'appareils électroniques et ménagers (-2 400; -2,2 %) et les détaillants de produits de santé et de soins personnels (-1 500; -0,7 %). Le seul sous-secteur qui a affiché une hausse de l'emploi salarié en février est celui des détaillants d'articles de sport, de passe-temps, d'instruments de musique, de livre et de détails divers (+500; +0,2 %).

### **L'emploi salarié progresse dans les administrations publiques**

En février, le nombre d'emplois salariés dans le secteur des administrations publiques a progressé de 6 600 (+0,5 %), après avoir augmenté de 6 700 (+0,5 %) en janvier. La hausse enregistrée dans le secteur en février s'est concentrée en grande partie dans les administrations publiques locales, municipales et régionales (+4 600; +0,9 %).

Par rapport à un an plus tôt, l'emploi salarié dans les administrations publiques a augmenté de 56 500 (+4,5 %) en février.

### **La finance et les assurances enregistrent une troisième hausse mensuelle consécutive de l'emploi salarié**

L'emploi salarié dans le secteur de la finance et des assurances a progressé de 6 400 (+0,8 %) en février, après avoir augmenté en janvier 2024 (+5 000; +0,6 %) et en décembre 2023 (+1 700; +0,2 %).

En février 2024, les plus fortes hausses mensuelles dans le secteur ont été enregistrées dans l'intermédiation financière et les activités connexes (+3 100; +0,8 %) et dans les valeurs mobilières, les contrats de marchandises et les autres activités d'investissement financier connexes (+1 200; +0,9 %).

Par rapport à un an plus tôt, le nombre d'emplois salariés dans le secteur de la finance et des assurances était en hausse de 14 200 (+1,7 %) en février.

### **La rémunération hebdomadaire moyenne augmente en février pour un deuxième mois consécutif**

Par rapport au mois précédent, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 0,5 % pour atteindre 1 232 \$ en février, après avoir augmenté de 0,5 % en janvier.

Par rapport à un an plus tôt, la rémunération hebdomadaire moyenne a progressé de 4,5 % en février, après avoir augmenté de 3,7 % en janvier. En février, les plus fortes augmentations sur 12 mois ont été enregistrées dans la gestion de sociétés et d'entreprises (+10,5 % pour atteindre 1 803 \$), dans les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement (+8,8 % pour atteindre 1 061 \$) ainsi que dans les arts, les spectacles et les loisirs (+8,8 % pour atteindre 753 \$). En général, la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne peut s'expliquer par divers facteurs, y compris les variations des salaires, de la composition de l'emploi et des heures travaillées ainsi que les effets de l'année de base.

Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine a peu varié en février par rapport au mois précédent, mais il était en hausse de 1,2 % par rapport à un an plus tôt pour atteindre à 33,5 heures.

### Le nombre de postes vacants augmente en février

Le nombre total de postes vacants au Canada s'élevait à 656 700 en février, en hausse de 21 800 (+3,4 %) par rapport à janvier, mais il était presque inchangé par rapport à décembre 2023. Comparativement à février 2023, le nombre total de postes vacants était en baisse de 178 400 (-21,4 %) en février 2024.

La demande de main-d'œuvre totale — qui correspond à la somme des postes occupés et des postes vacants — a augmenté de 0,5 % en février par rapport au mois précédent, mais elle était pratiquement inchangée par rapport à février 2023.

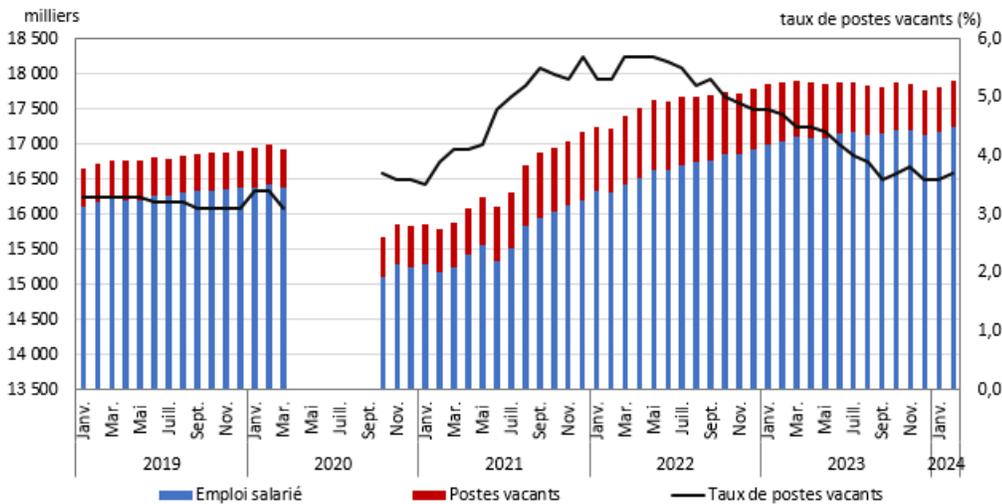
Le taux de postes vacants — qui correspond au nombre de postes vacants exprimé en proportion de la demande de main-d'œuvre totale — a peu varié en février et s'est établi à 3,7 %, mais il était en baisse de 1,0 point de pourcentage par rapport à février 2023 (4,7 %).

Il y avait 1,9 chômeur pour chaque poste vacant en février 2024, un taux qui est relativement stable depuis septembre 2023.

En février 2024, l'augmentation mensuelle du nombre total de postes vacants a été principalement attribuable à la hausse observée dans le secteur du transport et de l'entreposage (+16 300; +66,4 %), suivi de celui de la finance et des assurances (+4 100; +17,3 %). Parallèlement, le seul secteur qui a enregistré une baisse en février est celui de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (-3 900; -44,4 %). Les 16 autres secteurs ont connu peu de variation.

Par rapport à un an plus tôt, le nombre de postes vacants était en baisse dans 17 des 20 secteurs, en particulier dans les services d'hébergement et de restauration (-36 100; -31,0 %), dans la fabrication (-22 600; -35,5 %) et dans le commerce de détail (-20 900; -22,9 %).

### Infographie 1 – La baisse sur 12 mois du taux de postes vacants en février 2024 reflète une diminution des postes vacants conjuguée à une hausse de l'emploi salarié



**Note(s) :** La collecte des données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires a été suspendue d'avril 2020 à septembre 2020. Par conséquent, les données pour ces périodes de référence ne sont pas disponibles. Les données sont désaisonnalisées.

**Source(s) :** Enquête sur les postes vacants et les salaires (5217), tableau 14-10-0406-01.

---

## **Le nombre de postes vacants est en hausse dans le transport et l'entreposage**

En février, le nombre de postes vacants a augmenté dans le secteur du transport et de l'entreposage (+16 300; +66,4 %), ce qui a contrebalancé la baisse enregistrée en janvier (-15 800; -39,1 %). Par rapport à un an plus tôt, le nombre de postes vacants dans le transport et l'entreposage a reculé de 5 100 (-11,0 %). Le taux de postes vacants dans le secteur s'est établi à 4,7 % en février, en hausse de 1,9 point de pourcentage par rapport à janvier (2,8 %) et en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à un an plus tôt (5,2 %).

## **Le nombre de postes vacants augmente dans la finance et les assurances**

Dans le secteur de la finance et des assurances, le nombre de postes vacants a progressé de 4 100 (+17,3 %) par rapport au mois précédent pour atteindre 27 700 en février, mais il était en baisse de 6 600 (-19,3 %) par rapport à un an plus tôt. Par conséquent, le taux de postes vacants dans le secteur s'est établi à 3,2 % en février, en hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à janvier.

## **Les secteurs de la fabrication et du commerce de détail affichent peu de variation du nombre de postes vacants**

Le nombre de postes vacants dans le secteur de la fabrication a peu varié, s'établissant à 41 200 en février, après un recul de 4 000 (-9,5 %) en janvier et de 22 600 (-35,5 %) par rapport à février 2023. Au cours de la période de 12 mois se terminant en février 2024, la demande de main-d'œuvre totale dans ce secteur a diminué de 0,7 %, ce qui reflète une hausse du nombre d'emplois salariés (+0,7 %) et une baisse du nombre de postes vacants (-35,5 %).

Le taux de postes vacants dans le secteur de la fabrication s'est établi à 2,5 % en février, ce qui est presque inchangé par rapport à janvier, mais en baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à février 2023 (3,9 %).

Dans le secteur du commerce de détail, le nombre de postes vacants s'est établi à 70 200 en février 2024, ce qui est presque inchangé par rapport au mois précédent, mais en baisse de 20 900 (-22,9 %) par rapport à février 2023. Le taux de postes vacants dans le commerce de détail s'est établi à 3,4 % en février 2024, ce qui est presque inchangé par rapport à janvier, mais en baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à un an plus tôt.

## **Le nombre de postes vacants demeure stable dans les soins de santé et l'assistance sociale**

Il y avait 128 200 postes vacants dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale en février, ce qui représente près de 1 poste vacant sur 5 (19,5 %) du total des postes vacants. En février, le nombre de postes vacants était pratiquement inchangé par rapport au mois précédent, mais en baisse de 11 400 (-8,2 %) par rapport à un an plus tôt. Par ailleurs, l'augmentation sur 12 mois (+3,3 %) de la demande de main-d'œuvre dans le secteur reflète une hausse du nombre d'emplois salariés (+4,1 %) et une baisse du nombre de postes vacants de 11 400 (-8,2 %) au cours de la période.

Le taux de postes vacants dans le secteur s'est établi à 5,2 % en février, en baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à un an plus tôt (5,8 %). Il s'agit du deuxième taux de postes vacants en importance parmi tous les secteurs, tout juste derrière les services d'hébergement et de restauration (5,7 %).

## **Le nombre de postes vacants augmente en Ontario et en Alberta**

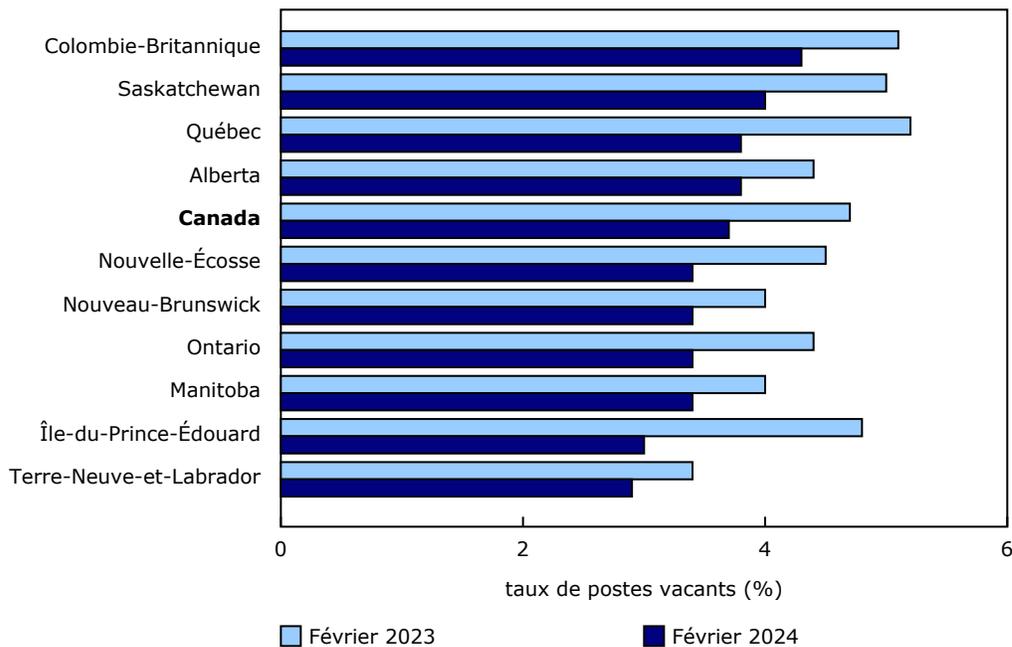
En Ontario, le nombre de postes vacants a augmenté de 18 200 (+8,4 %) pour atteindre 234 900 en février. Le nombre de postes vacants a aussi augmenté en Alberta, en hausse de 9 900 (+13,7 %) pour atteindre 82 500 en février. Le nombre de postes vacants a peu varié dans les autres provinces.

Par rapport à un an plus tôt, le taux de postes vacants a diminué dans neuf provinces en février et il a peu varié à Terre-Neuve-et-Labrador. Les provinces ayant enregistré les plus fortes baisses sur 12 mois en février sont l'Île-du-Prince-Édouard (-1,8 point de pourcentage pour s'établir à 3,0 %) et le Québec (-1,4 point de pourcentage pour s'établir à 3,8 %).

La Colombie-Britannique (4,3 %) continue d'afficher le taux de postes vacants le plus élevé, suivie de la Saskatchewan (4,0 %), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard (3,0 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (2,9 %) ont enregistré les plus faibles taux.

### Graphique 3

#### La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Québec continuent d'afficher les taux de postes vacants les plus élevés en février



**Note(s)** : Les données sont désaisonnalisées.

**Source(s)** : Enquête sur les postes vacants et les salaires (5217), tableau 14-10-0432-01.

### Objectifs liés au développement durable

Le 1er janvier 2016, des pays du monde entier ont officiellement commencé à mettre en œuvre le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), le plan d'action des Nations Unies axé sur la transformation qui vise à relever des défis mondiaux urgents au cours des 15 années suivantes. Ce plan repose sur 17 objectifs précis liés au développement durable.

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail est un exemple de la manière dont Statistique Canada appuie le suivi des progrès concernant les objectifs mondiaux liés au développement durable. Ce communiqué servira à mesurer les objectifs suivants :



## Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

### Note aux lecteurs

#### Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Le principal objectif de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est de brosser un portrait mensuel du niveau de rémunération, de l'emploi et des heures travaillées, selon des catégories d'industrie détaillées, à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.

L'emploi salarié, tel qu'il est mesuré au moyen de l'EERH, désigne le nombre d'employés recevant une rémunération et des avantages sociaux (revenu de travail) au cours d'un mois donné. Cette enquête ne vise pas les travailleurs autonomes de même que les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale ainsi que les employés du secteur agricole.

Les estimations de l'EERH sont produites en intégrant les données de trois sources : un recensement d'environ 1 million de retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada; l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui permet de recueillir des données auprès d'un échantillon de 15 000 établissements; et les dossiers administratifs d'emploi dans les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales fournis par ces ordres de gouvernement.

Les estimations de la rémunération et des heures de travail hebdomadaires moyennes proviennent d'un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. La présente analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %. Les estimations de l'emploi salarié sont fondées sur un recensement de données administratives et ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage.

Lors de chaque diffusion des données de l'EERH, les données du mois précédent sont révisées. Les utilisateurs sont priés d'utiliser les données les plus à jour pour chaque mois.

Statistique Canada produit aussi des estimations de l'emploi à partir de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA est une enquête-ménage mensuelle dont le principal objectif est de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir les personnes occupées (y compris les travailleurs autonomes), les chômeurs et les inactifs. Cette enquête est la source d'information officielle concernant le taux de chômage, et elle permet de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de la population sur le marché du travail.

En raison de différences conceptuelles et méthodologiques, les estimations portant sur les variations dans l'EERH et l'EPA divergent de temps en temps. Toutefois, les tendances dont rendent compte les données sont semblables. Pour mieux comprendre les différences conceptuelles entre les mesures de l'emploi provenant de l'EPA et celles provenant de l'EERH, veuillez consulter la section 8 du Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (72-203-G).

À moins d'indication contraire, les données figurant dans le présent communiqué sont désaisonnalisées, ce qui facilite les comparaisons, car les effets des variations saisonnières sont supprimés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la désaisonnalisation, veuillez consulter la page [Données désaisonnalisées — Foire aux questions](#).

Les données sur l'emploi salarié non agricole portent sur l'ensemble des salariés rémunérés à l'heure et des employés à salaire fixe, ainsi que sur la catégorie « autres salariés », qui comprend les travailleurs payés à la pièce et ceux payés seulement à la commission.

À moins d'indication contraire, les données sur le nombre moyen d'heures travaillées par semaine portent seulement sur les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe, et excluent les entreprises qui n'ont pas pu être classées selon un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022, version 1.0.

Toutes les données sur la rémunération tiennent compte des heures supplémentaires et excluent les entreprises qui n'ont pas pu être classées selon un code du SCIAN. Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source. La rémunération hebdomadaire moyenne est obtenue en divisant les gains hebdomadaires totaux par le nombre de salariés. Les variations de la rémunération hebdomadaire moyenne peuvent refléter une série de facteurs, notamment des changements dans les salaires, la composition de l'emploi, les heures travaillées et les effets de glissement annuel.

L'effet de glissement annuel désigne l'incidence de la tendance observée 12 mois plus tôt (le mois de référence) sur la variation sur 12 mois de l'estimation du mois courant. Dans le cas de l'EERH, lorsque la rémunération hebdomadaire moyenne du mois de référence atteint un sommet d'une tendance à court terme, cela tend à avoir un effet à la baisse sur la croissance sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne du mois courant. Par ailleurs, si la valeur du mois de référence se situe à un creux d'une tendance, cela tend à avoir un effet à la hausse sur la croissance sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne du mois courant.

### **Enquête sur les postes vacants et les salaires**

L'enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) est une enquête trimestrielle. L'échantillon trimestriel des emplacements commerciaux est réparti sur les trois mois de collecte du trimestre, approximativement équilibré par province et par secteur d'activité pendant chacun des trois mois. Cela permet la production d'estimations trimestrielles et mensuelles.

Les estimations mensuelles provisoires sont produites pour les postes vacants, les taux de postes vacants et l'emploi salarié au moyen des réponses obtenues auprès des emplacements commerciaux échantillonnés pendant le mois de référence correspondant. La période de référence de l'EPVS est le premier jour du mois respectif.

Les estimations mensuelles provisoires sont révisées et finalisées lorsque les estimations trimestrielles correspondantes sont diffusées, ou peu après. Les utilisateurs sont priés d'utiliser les données les plus à jour pour chaque mois.

À moins d'indication contraire, les données figurant dans le présent communiqué sont désaisonnalisées, ce qui facilite les comparaisons, car les effets des variations saisonnières sont supprimés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la désaisonnalisation, veuillez consulter la page Données désaisonnalisées — Foire aux questions.

Bien que l'emploi mesuré dans le cadre de l'EPVS soit étalonné en fonction de l'emploi mesuré au moyen de l'EERH, les chiffres de l'emploi salarié tirés de l'EERH et les chiffres de l'emploi mensuels provisoires tirés de l'EPVS peuvent différer en raison des regroupements utilisés pour l'étalonnage et des différences sur le plan de la portée et des périodes de référence.

L'EPVS permet également de fournir des données trimestrielles exhaustives sur les postes vacants selon le secteur d'activité et les professions détaillées pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions économiques; sur le salaire horaire offert; et sur les caractéristiques des postes vacants. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les concepts et l'utilisation des données de l'EPVS dans le Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (75-514-G).

### **Tableaux de données en temps réel**

Les tableaux 14-10-0357-01 et 14-10-0358-01 sont désormais archivés.

Les tableaux de données en temps réel 14-10-0331-01 et 14-10-0332-01 seront mis à jour le 13 mai.

### **Prochaine diffusion**

Les données de mars de l'EERH et de l'EPVS seront diffusées le 30 mai.

**Tableau 1**

**Rémunération hebdomadaire moyenne (y compris les heures supplémentaires) pour l'ensemble des salariés — Données désaisonnalisées**

	Février 2023	Janvier 2024 <sup>r</sup>	Février 2024 <sup>p</sup>	Janvier à février 2024	Février 2023 à février 2024	Janvier à février 2024	Février 2023 à février 2024
	dollars courants			variation en dollars courants		variation en %	
<b>Ensemble des secteurs<sup>1</sup></b>	<b>1 179,06</b>	<b>1 226,39</b>	<b>1 232,44</b>	<b>6,05</b>	<b>53,38</b>	<b>0,5</b>	<b>4,5</b>
Foresterie, exploitation et soutien	1 355,81	1 367,72	1 437,11	69,39	81,30	5,1	6,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2 279,47	2 291,66	2 327,60	35,94	48,13	1,6	2,1
Services publics	2 165,53	2 187,23	2 137,82	-49,41	-27,71	-2,3	-1,3
Construction	1 468,93	1 503,21	1 508,07	4,86	39,14	0,3	2,7
Fabrication	1 306,60	1 303,12	1 321,33	18,21	14,73	1,4	1,1
Commerce de gros	1 405,35	1 466,54	1 490,55	24,01	85,20	1,6	6,1
Commerce de détail	686,83	730,94	732,27	1,33	45,44	0,2	6,6
Transport et entreposage	1 229,88	1 271,32	1 273,73	2,41	43,85	0,2	3,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 659,12	1 733,02	1 697,15	-35,87	38,03	-2,1	2,3
Finance et assurances	1 464,24	1 571,10	1 582,54	11,44	118,30	0,7	8,1
Services immobiliers, de location et de location à bail	1 280,95	1 257,98	1 252,67	-5,31	-28,28	-0,4	-2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 692,79	1 736,23	1 743,65	7,42	50,86	0,4	3,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	1 631,30	1 808,34	1 802,61	-5,73	171,31	-0,3	10,5
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	974,62	1 061,08	1 060,64	-0,44	86,02	-0,0	8,8
Services d'enseignement	1 170,48	1 219,19	1 223,26	4,07	52,78	0,3	4,5
Soins de santé et assistance sociale	1 024,24	1 119,50	1 087,88	-31,62	63,64	-2,8	6,2
Arts, spectacles et loisirs	691,71	746,58	752,70	6,12	60,99	0,8	8,8
Services d'hébergement et de restauration	472,54	499,75	499,54	-0,21	27,00	-0,0	5,7
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 006,11	1 046,13	1 062,03	15,90	55,92	1,5	5,6
Administrations publiques	1 520,22	1 569,63	1 573,58	3,95	53,36	0,3	3,5
<b>Provinces et territoires</b>							
Terre-Neuve-et-Labrador	1 156,08	1 222,10	1 228,86	6,76	72,78	0,6	6,3
Île-du-Prince-Édouard	1 014,32	1 049,50	1 066,28	16,78	51,96	1,6	5,1
Nouvelle-Écosse	1 043,36	1 094,96	1 095,94	0,98	52,58	0,1	5,0
Nouveau-Brunswick	1 090,24	1 131,20	1 143,54	12,34	53,30	1,1	4,9
Québec	1 123,77	1 172,95	1 176,07	3,12	52,30	0,3	4,7
Ontario	1 209,67	1 252,51	1 256,47	3,96	46,80	0,3	3,9
Manitoba	1 078,87	1 119,94	1 126,11	6,17	47,24	0,6	4,4
Saskatchewan	1 151,81	1 182,58	1 191,71	9,13	39,90	0,8	3,5
Alberta	1 257,13	1 297,95	1 303,22	5,27	46,09	0,4	3,7
Colombie-Britannique	1 178,55	1 249,08	1 250,69	1,61	72,14	0,1	6,1
Yukon	1 343,98	1 430,54	1 426,80	-3,74	82,82	-0,3	6,2
Territoires du Nord-Ouest	1 617,23	1 596,85	1 656,42	59,57	39,19	3,7	2,4
Nunavut	1 605,55	1 610,11	1 649,53	39,42	43,98	2,4	2,7

<sup>r</sup> révisé

<sup>p</sup> provisoire

1. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.

**Note(s)** : Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source.

**Source(s)** : Tableau [14-10-0223-01](#).

**Tableau 2**  
**Nombre d'employés — Données désaisonnalisées**

	Février 2023	Janvier 2024 <sup>r</sup>	Février 2024 <sup>p</sup>	Janvier à février 2024	Février 2023 à février 2024	Janvier à février 2024	Février 2023 à février 2024
	milliers			variation en milliers		variation en %	
<b>Ensemble des secteurs<sup>1</sup></b>	<b>17 917,7</b>	<b>18 090,1</b>	<b>18 072,3</b>	<b>-17,7</b>	<b>154,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,9</b>
Forêt, exploitation et soutien	37,4	37,5	37,5	-0,0	0,1	-0,0	0,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	213,7	211,2	210,5	-0,7	-3,2	-0,3	-1,5
Services publics	131,9	134,3	134,0	-0,3	2,1	-0,2	1,6
Construction	1 163,8	1 166,6	1 168,3	1,7	4,4	0,1	0,4
Fabrication	1 564,6	1 565,3	1 555,8	-9,5	-8,8	-0,6	-0,6
Commerce de gros	823,7	824,5	822,1	-2,4	-1,6	-0,3	-0,2
Commerce de détail	2 026,6	2 012,3	2 004,1	-8,2	-22,4	-0,4	-1,1
Transport et entreposage	836,6	843,0	840,8	-2,2	4,2	-0,3	0,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	373,1	360,3	358,5	-1,9	-14,6	-0,5	-3,9
Finance et assurances	835,3	843,1	849,4	6,4	14,2	0,8	1,7
Services immobiliers, de location et de location à bail	290,2	292,2	293,1	0,9	2,9	0,3	1,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 207,9	1 226,2	1 226,1	-0,1	18,2	-0,0	1,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	124,7	119,0	117,4	-1,6	-7,3	-1,3	-5,8
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	846,1	835,2	829,2	-6,0	-16,9	-0,7	-2,0
Services d'enseignement	1 427,1	1 437,8	1 446,4	8,7	19,3	0,6	1,4
Soins de santé et assistance sociale	2 259,7	2 343,2	2 348,4	5,2	88,7	0,2	3,9
Arts, spectacles et loisirs	306,0	312,1	311,9	-0,3	5,9	-0,1	1,9
Services d'hébergement et de restauration	1 296,4	1 301,3	1 291,3	-10,0	-5,1	-0,8	-0,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	559,8	573,1	572,5	-0,6	12,8	-0,1	2,3
Administrations publiques	1 258,6	1 308,6	1 315,1	6,6	56,5	0,5	4,5
<b>Provinces et territoires</b>							
Terre-Neuve-et-Labrador	222,3	220,8	220,9	0,1	-1,4	0,1	-0,6
Île-du-Prince-Édouard	75,9	76,9	77,0	0,1	1,2	0,2	1,5
Nouvelle-Écosse	446,3	453,0	450,9	-2,1	4,6	-0,5	1,0
Nouveau-Brunswick	352,7	356,6	355,6	-1,0	2,9	-0,3	0,8
Québec	4 037,7	4 057,6	4 063,1	5,5	25,4	0,1	0,6
Ontario	6 939,1	7 020,6	7 009,7	-10,9	70,6	-0,2	1,0
Manitoba	634,8	640,0	639,6	-0,4	4,8	-0,1	0,8
Saskatchewan	504,7	506,1	506,5	0,4	1,8	0,1	0,4
Alberta	2 100,6	2 130,5	2 129,3	-1,2	28,8	-0,1	1,4
Colombie-Britannique	2 530,3	2 555,5	2 546,4	-9,1	16,1	-0,4	0,6
Yukon	24,3	24,5	24,5	0,0	0,2	0,0	1,0
Territoires du Nord-Ouest	28,4	27,4	27,7	0,4	-0,7	1,3	-2,3
Nunavut	20,6	20,6	20,9	0,4	0,4	1,9	1,8

<sup>r</sup> révisé

<sup>p</sup> provisoire

1. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.

Source(s) : Tableau 14-10-0223-01.

**Tableau 3**  
**Postes vacants et taux de postes vacants – Données désaisonnalisées<sup>1</sup>**

	Février 2024 <sup>P</sup> Employés salariés <sup>2</sup>	Février 2024 <sup>P</sup> Postes vacants	Février 2024 <sup>P</sup> Taux de postes vacants
	milliers		%
<b>Ensemble des secteurs<sup>3</sup></b>	<b>17 235,5</b>	<b>656,7</b>	<b>3,7</b>
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	239,3	9,6	3,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	207,7	5,6	2,6
Services publics	134,0 <sup>E</sup>	F	F
Construction	1 163,9	59,0	4,8
Fabrication	1 575,6	41,2	2,5
Commerce de gros	823,6	23,2	2,7
Commerce de détail	2 014,8	70,2	3,4
Transport et entreposage	836,9	40,8	4,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	366,0	4,9 <sup>E</sup>	1,3 <sup>E</sup>
Finance et assurances	844,3	27,7	3,2
Services immobiliers, de location et de location à bail	291,1	7,3	2,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 223,1	41,4	3,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	121,9	2,3	1,9
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	828,1	33,7	3,9
Services d'enseignement	1 437,3	20,5	1,4
Soins de santé et assistance sociale	2 348,3	128,2	5,2
Arts, spectacles et loisirs	316,1	12,2	3,7
Services d'hébergement et de restauration	1 324,7	80,6	5,7
Autres services (sauf les administrations publiques)	575,6	29,8	4,9
Administrations publiques <sup>4</sup>	563,2	15,6	2,7
<b>Provinces et territoires</b>			
Terre-Neuve-et-Labrador	210,3	6,3	2,9
Île-du-Prince-Édouard	69,6	2,1 <sup>E</sup>	3,0 <sup>E</sup>
Nouvelle-Écosse	452,0	15,8	3,4
Nouveau-Brunswick	307,8	10,9	3,4
Québec	3 850,1	150,8	3,8
Ontario	6 696,8	234,9	3,4
Manitoba	611,2	21,3	3,4
Saskatchewan	493,8	20,4	4,0
Alberta	2 062,4	82,5	3,8
Colombie-Britannique	2 424,6	108,8	4,3
Yukon	19,3	1,0 <sup>E</sup>	5,1 <sup>E</sup>
Territoires du Nord-Ouest	21,9	1,1 <sup>E</sup>	5,0 <sup>E</sup>
Nunavut	15,9	F	F

<sup>P</sup> provisoire

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

1. Les estimations sont provisoires jusqu'à ce que les données trimestrielles connexes soient diffusées.

2. Les estimations de l'emploi tirées de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) peuvent différer des estimations de l'emploi tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail en raison du regroupement pour le calage et des différences de couverture et de période de référence. De plus, les données de l'EPVS sont désaisonnalisées.

3. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.

4. À l'exclusion des administrations publiques provinciales, territoriales et fédérale; ainsi que des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

Source(s) : Tableaux [14-10-0406-01](#) et [14-10-0432-01](#).

**Tableaux disponibles :** [14-10-0201-01](#), [14-10-0203-01](#), [14-10-0205-01](#), [14-10-0209-01](#), [14-10-0211-01](#), [14-10-0213-01](#), [14-10-0220-01](#) à [14-10-0223-01](#) , [14-10-0255-01](#), [14-10-0371-01](#), [14-10-0372-01](#), [14-10-0406-01](#) et [14-10-0432-01](#).

**Définitions, source de données et méthodes :** numéros d'enquête [2612](#) et [5217](#).

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les concepts et l'utilisation de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail dans le *Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* ([72-203-G](#)).

Le produit « [La rémunération et l'emploi salarié en bref : appli interactive](#) » (14200001) est maintenant accessible. Cette application interactive de visualisation de données permet de brosser un portrait détaillé du marché du travail canadien à l'aide des données les plus récentes de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Les estimations sont désaisonnalisées et sont offertes selon la province et le principal secteur d'activité. L'application comprend également des estimations historiques remontant à 10 ans. Elle permet aux utilisateurs d'explorer et de personnaliser rapidement et aisément l'information présentée. Il est possible de combiner plusieurs provinces et secteurs d'activité afin de créer ses propres domaines d'intérêt associés au marché du travail.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).